



**FEDERATION
DES ETUDIANTS
DE POLYNESIE FRANÇAISE
(FAEPF)**

CAHIER DE REFLEXION DES ETUDIANTS DES AEPF (CREA)

AVEC LE CONCOURS DES ETUDIANTS POLYNESEIENS

AVRIL 2011



SOMMAIRE

I- ETAT DES LIEUX ET CONTEXTE

II- AMELIORATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- **Ouverture d'une antenne CNOUS/CROUS au Vice Rectorat de la Polynésie Française.**
- **Accessibilité de la Bourse d'État directement de Polynésie**
- **Création d'une base de données étudiantes**
- **Séminaire de sensibilisation aux parents d'élèves des futurs étudiants en métropole**
- **Créer une cellule de réseaux économiques (stage)**

III- AMELIORATION DE LA MOBILITE

- **Augmenter le revenu maximum et/ou Augmenter le nombre de parts fiscales**
- **Tenir compte des prêts immobiliers du foyer dans le calcul du revenu réel**
- **Taux dégressif suivant la réussite. 100%, 50%, 0%**
- **Créer une commission d'attribution de la 2nde chance**
- **Avancer 50% du montant total du billet Papeete-Paris au départ, et 50% à l'arrivée**
- **Egalité des traitements entre Bourse territoriale et Bourse d'État au niveau de la mobilité**
- **L'aide a la mobilité inter îles**
- **Egaliser les tarifs maximums des transferts des PTOM avec le tarif maximum des transferts des DOM**

IV- PROBLEME DE MOBILITE ET D'ACCOMPAGNEMENT HORS ZONE EUROPE



I- État des lieux et contexte

Les étudiants de Polynésie française en métropole nous ont demandé de réserver une place importante à la réflexion sur leur accompagnement dans leurs études. En effet, le coût social et psychologique du déplacement pour un Polynésien (non-considération de nationalité, difficulté d'accessibilité au logement, etc.) dû à notre statut d'autonomie spécifique et unique, est plus important que ceux des autres départements d'outre-mer. La faible représentativité de la culture polynésienne en métropole, comparativement à la culture créole, est aussi un problème pour l'insertion des étudiants polynésiens. Les AEPPF, heureusement, font tout ce qu'elles peuvent pour faciliter cette insertion culturelle. La Fédération fait également son possible pour améliorer la situation de vie de tous ces étudiants, en les aidant dans leurs démarches administratives. Cependant, nous pouvons faire plus ! Nous sommes persuadés qu'il suffirait de lisser ces effets de marge entre les différences culturelles pour que la réussite des étudiants Polynésiens soit moins liée négativement à ces paramètres. Il faut pouvoir donner toutes les chances possibles aux étudiants Polynésiens de s'élever par la pensée, cette élévation et cette ouverture d'esprit permettra forcément une élévation sociale.

Dans le cadre de l'aide à la mobilité des ultra-marins, la FAEPPF a aussi constaté un changement structurel au niveau de sa répartition afin qu'elle devienne plus équitable, transparente et efficace selon le Haut-commissariat de Polynésie Française. Cette réforme est perçue par tous les étudiants Polynésiens expatriés en métropole comme particulièrement et fondamentalement injuste. Suite à un audit organisé sur cette réforme dans toutes les Associations que nous représentons, il s'est avéré que la plupart des étudiants Polynésiens se sentaient plus que concernés par ce problème. Les parents et associations de parents d'élèves nous ont également partagé leurs inquiétudes.

La FAEPPF a entrepris une réflexion sur des critères considérablement plus juste pour tous, sans oublier les difficultés financières que l'aide à la mobilité a soulevé dans le budget de l'État en Polynésie Française. De cette réflexion est née de manière ostentatoire un projet constructif afin d'éviter à un maximum d'étudiants socialement trop médians, d'être lésés par le nouveau système mis en place. Nous restons persuadés que malgré le coût élevé de la mobilité en Polynésie, il reste possible d'économiser des deniers publics sans pour autant sacrifier le principe de « l'éducation pour tous », rôle inaliénable de la République Française.



L'Égalité est d'ailleurs une valeur démocratique importante pour l'avancée d'un territoire comme le notre, c'est aussi une des trois composantes de la philosophie républicaine de notre patrie, La France.

Nous rappelons que le premier sujet de Réflexion portait sur La Réforme de la Protection Sociale Généralisée Polynésienne, le deuxième étant « *L'accompagnement des jeunes Polynésiens aux études hors Polynésie : de l'orientation à la remise de diplôme* ». L'édition n°2 du cahier de réflexion des étudiants des AEPF pour la Polynésie Française (CREA-PF) a permis de dégager plusieurs idées d'amélioration de l'accompagnement des étudiants Polynésiens en métropole. Nous pensons que ces deux sujets vont de paire pour faciliter l'insertion sociale et culturelle des Polynésiens dans l'hexagone.

Nous vous proposons des critères tantôt complémentaires, tantôt substituables, mais surtout indispensables pour le bon fonctionnement futur de la Polynésie Française.



II- Préconisation d'accompagnement

Préconisation n°1 : Ouverture d'une antenne CROUS/CNOUS au Vice rectorat de Polynésie Française.

Cette demande a été envisagée dès la signature de la convention entre le CNOUS et le Ministre de l'éducation de l'époque, Moana GREIG en Janvier 2010, visant à améliorer l'accompagnement des étudiants Polynésiens en France bénéficiant d'une bourse d'État. Il s'agit d'une mise en place de dispositifs spécifiques d'accueil des étudiants polynésiens dans les académies de l'Hexagone. Ce partenariat a notamment pour objectif de donner à ces derniers une priorité d'accès aux logements des CROUS et de mettre en place un réseau d'étudiants polynésiens boursiers départementaux référents, chargés d'accompagner les primo-arrivants en vue d'une meilleure intégration. Dans la continuité de cette convention et pour faciliter l'accès au logement CROUS des étudiants Polynésiens, nous demandons l'ouverture d'une antenne CROUS (ou CTOUS dans ce cas ci) dans les locaux du Vice Rectorat de Polynésie Française. Cette proposition nécessite une bonne entente entre le Ministère de l'outre mer et le Ministère de l'éducation de métropole car ce sont deux entités distinctes. Les autres DOM étant par définition des Départements français, n'ont pas cette problématique car tous les ministères de l'État y sont représentés.

Préconisation n°2 : L'accessibilité à la Bourse d'État de Polynésie

D'après plusieurs témoignages d'étudiants Polynésiens bénéficiant de la bourse d'État en métropole, l'accessibilité de cette bourse reste difficile voir impossible par les primo-arrivants. En effet, le dossier doit être renvoyé sous 7 jours ouvrés, ce qui est impossible venant de Polynésie, même en courrier express. La demande doit donc être faite directement depuis la métropole. Ce système ne coïncide pas avec les besoins polynésiens, mais surtout, il ne permet pas aux primo-arrivants d'obtenir le passeport mobilité à 100%. Il force aussi les étudiants à devenir boursiers territoriaux pour leur première année. Si notre première préconisation est prise en compte, les étudiants polynésiens pourront demander directement au Vice Rectorat, une bourse d'État en même temps qu'un logement social étudiant. Il serait possible aussi d'imaginer d'augmenter les délais de dépôt de dossier pour les étudiants de PTOM.



Préconisation n°3 : Création d'une base de données étudiantes

Si l'on observe la gestion des stocks de mains d'œuvres en Polynésie Française, on constate qu'aujourd'hui il est impossible de connaître ni le nombre d'étudiants Polynésiens expatriés ni leur formation respectives. En métropole, il existe un indice calculé par l'INSEE qui s'appelle le BMO (Besoin de main d'œuvre) mais en Polynésie il n'existe aucun moyen économétrique pour connaître notre BMO. Nous proposons que le territoire négocie un accord avec les deux compagnies aériennes desservant la métropole afin de distribuer un formulaire du 15 juin au 15 septembre de chaque année. Ce formulaire serait distribué en même temps que les formalités douanières d'entrée aux Etats-Unis et serait ensuite récupéré par les PNC pour être rapatrié en Polynésie vers le ministère de l'éducation. Une telle étude aurait un coût minime pour des résultats grandioses car dans ce cas, il serait possible de se projeter sur cinq ans au niveau des stocks d'étudiants disponible avec un intervalle de confiance acceptable. Les conseillers d'orientations pourront se servir de ces résultats pour mieux guider les bacheliers indécis vers des formations qui ne seraient pas bouchées au moment de leur sortie d'études (N+3 ou N+5). Les statistiques sont indispensables à la bonne gestion d'un Pays mais aujourd'hui les instances Polynésiennes n'ont pas encore pris conscience de leurs importances...

Préconisation n°4 : Séminaire de sensibilisation des futurs parents d'élèves étudiants en métropole

Nous pensons que les Parents d'étudiants Polynésiens ne sont souvent pas préparés au surplus de charges qu'implique la venue d'un étudiant en métropole. Nous proposons à l'État, en partenariat avec le Ministère de l'éducation de Polynésie Française, de mettre en place un Séminaire de sensibilisation des parents d'élèves des futurs étudiants en métropole pour les instruire aux démarches et aux coûts des études. Dans cette optique, nous avons besoin de l'État pour définir une grille de coûts par ville estudiantine, afin que les parents puissent choisir avec l'étudiant, la ville idéale prenant en compte les paramètres et les spécificités de leur foyer.



Préconisation n°5 : Créer une cellule de réseaux économiques (stage)

La mondialisation se faisant de plus en plus ressentir dans l'économie d'aujourd'hui, les étudiants polynésiens sont de plus en plus amenés à effectuer un stage en entreprise, soit en métropole, soit dans un pays de l'Union Européenne. Cette expérience très enrichissante d'ouverture d'esprit doit pouvoir être facilitée par les instances publiques de l'État et de la Polynésie. Nous proposons l'ouverture d'une cellule spéciale de réseaux d'entreprise, au sein de la cellule étudiante de la Délégation de la Polynésie française. Cette cellule serait en charge d'aider les étudiants polynésiens à trouver un stage dans des entreprises d'Europe qui aurait déjà pris en charge un étudiant polynésien. Ce système de réseaux économiques permettrait de faciliter les échanges entre la force étudiante polynésienne et les entreprises sur un système de feedback. Par exemple un étudiant qui ferait un stage de 3 mois dans une entreprise en Angleterre pourrait :

- Emettre un avis sur cette entreprise
- Fournir les contacts dans l'entreprise qui seraient ravi d'accueillir un autre Polynésien
- Définir les profils type recherchés par l'entreprise
- Récupéré les offres de stage de l'entreprise et les diffuser aux AEPF

Cette préconisation s'accompagnerait d'une mobilité moins contraignante pour l'étudiant car aujourd'hui, un billet Open de retour ne peut pas être prit à plus d'un an du billet de départ, or souvent les étudiants qui désirent faire leurs stages en Métropole ou en Europe, sont obligés de rester plus longtemps. Dans ce type de cas, il devrait être possible d'obtenir des dérogations au niveau des compagnies aériennes pour prolonger les billets de retour à au moins 6 mois de plus et c'est là ou l'État pourrait apporter plus de poids à ce type de demande.



III- Propositions pour améliorer la mobilité

Proposition n°1 : Augmenter le revenu maximum et/ou Augmenter le quotient familial.

L'aide à la mobilité se définit aujourd'hui suivant le quotient familial: le rapport entre le revenu annuel du foyer divisé par le nombre de parts du foyer fiscal du demandeur. Pour qu'il y ait moins de foyers considérés comme pas assez dans le besoin pour bénéficier de l'aide, et donc rester en dessous du seuil d'admissibilité, nous devons soit augmenter le revenu minimum, soit augmenter le quotient familial. Nous proposons de relever le revenu maximum de 267 729 XPF (environ 2200€) à au moins 2,5 fois le SMIC (145 306 XPF), soit 363 265 XPF (environ 3045€). Cette augmentation du revenu maximum est plus en phase avec la réalité sociale et économique dans l'environnement de la Polynésie (coût de la vie et tarifs des transferts PPT/LAX/CDG).

Proposition n°2 : Tenir compte des prêts immobiliers du foyer dans le calcul du revenu réel.

Nous pensons que fixer un revenu nominal est déconnecté de la réalité des charges par foyer. En effet, si le foyer est fortement endetté pour des raisons considérées comme étant nobles (prêts immobiliers, prêt étudiant d'un autre enfant etc.) le revenu réel et disponible baisse considérablement. Ainsi, malgré le fait que le foyer soit au dessus des critères sociaux en nominal, il s'en retrouve en dessous en réel. Il suffirait de demander au foyer de fournir une attestation d'engagement bancaire afin de calculer un revenu mensuel réel, déflaté de l'indice des prix à la consommation en base 100 et des prêts indispensables. Cette réforme permettrait aussi d'être plus en phase avec la réalité sociale et économique des Polynésiens.



Proposition n°3 : Taux dégressif suivant la réussite. 100%, 50%, 0%.

Nous pensons que les critères d'admission ne prennent pas assez en compte le mérite de l'étudiant demandeur. Il est possible que les conditions financières ne permettent pas à l'étudiant de pouvoir obtenir une aide mais qu'il soit très méritant et avec une forte chance de réussite. Nous pensons aussi que ceux qui n'ont pas le droit à la bourse d'état et qui demandent une aide à la mobilité (ceux qui sont admissibles par critères à la subvention de 50%) mériteraient d'être aidés à 100% à la première année. Ce taux descendrait à 50% la deuxième année en cas d'échec et à 0% en cas de deuxième échec. Le fait d'échelonner l'aide suivant la réussite permettrait de faire des économies non négligeables à l'État mais aussi de motiver les étudiants à la réussite.

Proposition n°4 : Créer une commission d'attribution de la 2nde chance.

Cette proposition nous tient particulièrement à cœur mais elle reste surtout très simple à mettre en place. Nous pensons qu'il est primordial de créer une commission d'attribution de la seconde chance. Cette commission traiterait, au cas par cas, les dossiers des familles dont les revenus seraient compris entre 267 729 FCFP (critère actuel d'admission) et 500 000 FCFP (plafond négociable). Cette commission serait composée de représentants territoriaux du Ministère de l'Education Polynésien, de la Direction de l'Enseignement Secondaire, de l'État, de l'Université de la Polynésie Française, de l'Association des Parents d'Etudiants en Métropole (APEEM) et de la FAEPF. Cette commission aurait en charge l'attribution de 200 billets allers-retours proposés aux étudiants qui auraient été refusés en premier lieu. Elle pourrait prendre en compte le mérite de l'étudiant ou les cas particuliers (alcoolisme dans la famille, ingérence des parents, ou tout manque aux conditions d'obtention d'aides). Cette proposition assurerait le principe d'égalité des chances pour les étudiants et permettrait à chaque étudiant d'avoir droit à une deuxième chance.



Proposition n°5 : Avancer 50% du montant total du billet Papeete-Paris au départ, et 50% à l'arrivée.

Un grand nombre d'étudiants et de parents nous ont interpellés sur la méthode d'obtention du billet par remboursement. En effet si la structure d'accueil de l'étudiant ne pouvait pas fournir les pièces justificatives d'inscription avant une date butoir, alors l'étudiant ne pouvait demander que la méthode de remboursement du billet. Pour des familles dont les revenus sont moyens ou faibles, devoir avancer la totalité de la somme et n'être remboursées qu'un an plus tard, est souvent très lourd financièrement. Nous proposons de supprimer la méthode par remboursement au profit d'un système plus souple. Si 50% du montant du billet est avancé, même sans pièces justificatives mais avec une caution parentale, et que le reste soit remboursé un an plus tard, le paiement se ferait moins ressentir dans le budget du foyer.

Proposition n°6 : Égalité des traitements entre Bourse territoriale et Bourse d'état au niveau de la mobilité.

D'après nos sources, il s'avère que les boursiers territoriaux (bourse sociale ou majorée), ne pourront pas bénéficier d'une aide totale à la mobilité par rapport à un Boursier d'État. Nous constatons que les nouveaux critères d'attribution donne une aide à 100% pour les Boursier d'État et que les boursiers territoriaux devront déposer une demande annexe au Vice Rectorat, pour obtenir une aide à 50%. Nous trouvons ce système injuste, quelqu'un dans le besoin au niveau territorial, l'est forcément au niveau national. L'État, par soucis d'équité, devrait octroyer la même aide automatique aux boursiers territoriaux et aux boursiers d'États...



Proposition n°7 : Égaliser les tarifs maximums de transfert avec les tarifs maximums des autres DOM.

Le passeport mobilité a été créé pour que l'égalité des chances entre ultra-marins et métropolitains soit respectée vis à vis du droit à l'éducation. Aujourd'hui il est remis en cause pour des raisons surtout financières. Nous comprenons que chaque citoyen de la république doive faire un effort économique sur les comptes publics mais nous pensons que si nous ne pouvons pas être égaux entre citoyens français, nous devons au moins être égaux entre ultramarin au niveau des coûts de transfert. Nous avons constaté que les prix de transfert entre les départements d'Outremer équivalaient souvent à la moitié de nos coûts de transfert, et ce même en période creuse. Il serait plus juste et équitable que l'État aide les PTOM du Pacifique pour que tous les étudiants polynésiens, wallisiens, futuniens et calédoniens, sans distinction sociale, puissent payer le même tarif que les étudiants originaires des départements d'Outremer. Tous les étudiants polynésiens dont la formation ne serait pas représentée à Tahiti pourraient dans ce cas être aidés à 50%.



IV- Problème de mobilité et d'accompagnement hors zone Europe

La FAEPF a aussi soumis le CREA aux AEPF en dehors de métropole. La réflexion doit prendre en compte leurs particularités au niveau de la mobilité et de l'accompagnement. Autant la Polynésie a un statut particulier vis à vis des autres ultra-marins, autant à l'intérieur même de notre territoire, des différences de traitement existent encore. Au jour d'aujourd'hui, deux initiatives d'association étudiantes hors métropole ont vu le jour, l'AEPF USA basée à New York City et l'AEPF Canada, basée à Montréal, toutes deux liées par statut juridique à la FAEPF. La présidente de l'AEPF Canada Timeri MARTIN nous indique que *« pour les réalités métropolitaines, le CREA proposé ci-dessus correspond bien aux attentes des polynésiens pour améliorer la vie étudiante en métropole...Pour ce qui est du Canada, nous n'avons aucune aide ni du territoire, ni de l'État pourtant avec les frais de scolarités et les assurances on avoisine les 5000 dollars canadien par an. »* Dans un soucis d'ouverture d'esprit, il nous paraît important d'aider les étudiants Polynésiens à s'expatrier au delà des frontières françaises. Au moins pour une césure d'un an. *« Je crois que je suis la seule à bénéficier d'une bourse territoriale dans l'association ».*

Ce soucis n'est pas uniquement constatable au Canada, les étudiants désirants étudier en Australie, Hawaii ou encore en Nouvelle-zélande, doivent souvent appartenir à une caste élitiste pour pouvoir accomplir leurs desseins. Ceci tout en étant incertains d'avoir une reconnaissance de diplôme dans le public, malgré des efforts constatés dans ce sens. Le territoire devrait faire en sorte que le lieu d'étude n'importe plus dans l'attribution des bourses. Les préconisations de l'AEPF Canada sont les suivantes :

- **Rembourser le billet suivant la réussite après le premier diplôme (Bachelor ou BAC+3)**
- **Faciliter le cheminement administratif pour l'obtention des visas étudiants.**
- **Trouver une solution pour la couverture maladie**

Tout d'abord ne bénéficiant pas du passeport mobilité, ils proposent au territoire de participer à l'achat du billet, ou alors au remboursement du billet en terme de réussite. Par exemple pour le Bachelor (licence) après 3 années de réussite le territoire participerait au paiement du billet.



Aussi le cheminement administratif pour obtenir "les visas" pour étudier au Canada est souvent fastidieux. En effet, après avoir obtenu le CAQ : Certificat d'Acceptation au Québec (pour le provincial), il leur faut faire la demande de visa étudiant (pour le Fédéral) et étant d'un territoire d'outre mer du Pacifique, la demande doit être déposée à Sydney. Or, il n'y a pas énormément de vol à destination de Sydney de Tahiti, alors que vers la métropole il y en a quatre dans la semaine. De plus le coût de revient d'une telle procédure n'est pas négligeable. « *Et pour avoir tester l'envoi en Australie et à Paris, Paris en 3 semaines tu obtiens ton visa, l'Australie tu l'as en 2 mois.* » Le territoire devrait avoir assez d'autonomie pour faciliter les démarches administratives sans qu'il soit obligé de déplacer les personnes. Nous pensons qu'avec les technologies disponibles, cela devrait être possible.

Enfin le problème de la couverture maladie, un étudiant Polynésien paye en moyenne et selon les universités fréquentées, de 600 à 900 dollars par an de cotisation sociale car ayant un système de santé spécifique, la Polynésie n'est pas considérée comme Française aux yeux de la sécurité sociale métropolitaine. L'État devrait soit intervenir pour créer des équivalences de sécurité sociales entre la CPS et l'Assurance Maladie, ou alors le territoire devrait passer des conventions entre la CPS et les organismes de sécurité sociale de tous les pays les plus fréquentés par les étudiants Polynésiens. Nous estimons qu'il y a autant d'étudiants polynésiens expatriés en métropole que dans le reste du monde.

Conclusion

La plupart de ces critères ont été présentés à la Direction Générale de l'Outre Mer et à LADOM chargé de l'octroi des billets, ils ont été particulièrement bien reçus et nous espérons avoir des résultats probants d'ici la rentrée 2012. Si l'aide à la mobilité et l'accompagnement des étudiants Polynésiens étaient mieux pris en charge, nous aurions sûrement une amélioration des taux de réussite par secteur d'études et un taux de retour des étudiants Polynésiens plus important. L'avenir est en marche et les étudiants polynésiens n'attendent que de pouvoir s'émanciper le plus possible sans qu'il y ait d'obstacle à leur élévation.

Le prochain CREA aura pour thème : « *Réflexion sur une Union Océanienne à monnaie unique* »

Maüruuru no te tai'ora'a

E tu, A tu, E a Fano ra !